

RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00707

Numéro SIREN : 480 099 985

Nom ou dénomination : 3 S

Ce dépôt a été enregistré le 27/09/2022 sous le numéro de dépôt 4601

3 S
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000 €
Siège Social : 14 B Rue La Fayette
25000 BESANCON
480 099 985 RCS BESANCON

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 27 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-sept juin,
A quinze heures,

Les associées de la Société 3 S se sont réunies en assemblée générale, au siège social, sur convocation faite par la Présidente adressée à chaque associée.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance.

La société APROGSYS, représentée par Monsieur Cyril MARECHAL, son représentant permanent, préside la séance en sa qualité de Présidente de la société.

Monsieur Jean-Marie ANDRE, Commissaire aux comptes, dûment convoqué est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la Présidente permet de constater que les associés présents possèdent 740 actions, sur les 740 actions émises par la Société.

La Présidente constate que les associées présentes réunissant au moins le quart des actions ayant droit de vote, l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente met à la disposition des associés :

- les statuts de la société ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes ;
- la feuille de présence et la liste des associés ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- le rapport d'activité de la Présidente ;
- les rapports du Commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis la Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport d'activité, les rapports du Commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts ont été tenus à la disposition des associées avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

(...)

- Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport d'activité de la Présidente et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Persnne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

(...)

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant la démission du cabinet GENERATION AUDIT EXPERTISE, Commissaire aux Comptes suppléant, décide de nommer la société AGILIANCE AUDIT, dont le siège social est situé 2 rue de la Croix de Mission 25660 SAONE, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, jusqu'à l'expiration du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, soit à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

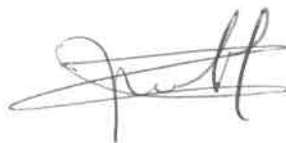
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Présidente et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et les associées présentes.

Certifié conforme
La Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the text 'La Présidente'.